



## LE MOT DU MAIRE

L'année dernière je venais d'apprendre que la Municipalité de Labelle avait été reconnue comme village relais. Je vous cite le message reçu : « Après examen du dossier de candidature, le comité a constaté que votre Municipalité possède les services de base exigés par la charte de qualité et qu'elle s'est donné un plan d'action sur 5 ans lui permettant d'améliorer la qualité de ses services urbains et de ses bâtiments publics en plus de mettre en valeur ses attraits touristiques.

Quand est-il un an plus tard ?

- la signalisation est installée aux entrées du village ainsi que le panneau des services au parc René-Lévesque;
- des installations sanitaires disponibles 24 heures par jour au bureau d'accueil touristique;
- au conseil du mois de juin nous avons accepté le règlement no 2009-173 : programme incitatif à l'investissement en matière de développement économique. Ce règlement offre un crédit de taxes sur 5 ans pour la construction d'une entreprise d'hébergement et pour un marché d'alimentation de moyenne et grande surface;
- après un appel d'offre, nous avons aussi accepté une firme pour faire l'étude d'un plan d'ensemble du parc des cheminots, ce qui orientera les différents développements de ce secteur.

Juillet 2009:

- nous sommes 17 villages relais au Québec et d'ici la fin de l'année nous serons 33 pour atteindre 41 en 2010;
- début d'un regroupement des villages relais (assemblée générale le 23 septembre prochain) dans le but de créer une fédération avec comme mission :
  - 1.représenter l'ensemble des villages-relais auprès du ministère des Transports;
  - 2.faire la promotion des villages-relais par une stratégie de marketing;
  - 3.promouvoir le concept de village-relais et les initiatives des membres;
  - 4.assurer le suivi de qualité des services offerts et leur amélioration;
  - 5.créer un dynamique réseau par des actions communes

Le 10 juin dernier, j'ai assisté à la réunion annuelle du forum jeunesse des Laurentides et madame Karine Miron a reçu le prix relève politique municipale remis par le ministère des affaires municipales, bravo Karine. (voir p. 3)

Le 18 juin dernier, avait lieu le souper spectacle du théâtre ambulant des Laurentides. Une centaine de personnes sont venues partager un bon repas sous la présidence d'honneur de madame Annie Dussault, conseillère municipale à Nominique. La soirée a été agrémentée par un extrait des deux pièces que nous aurons le plaisir de voir cet été à la salle Wilfrid-Machabée.

Le 20 juin dernier, avait lieu le tournoi de golf de l'association des propriétaires au lac Labelle. 115 personnes ont répondu à l'appel des organisateurs. Félicitations à monsieur Jean Lalonde et à son comité, vous démontrez un grand dynamiste.

Je vous souhaite un bel été.

Le maire,  
Gilbert Brassard



## SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS DE JUIN 2009

Voici le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin 2009. Pour la séance du 15 juin, voici les points traités :

### Administration et finances

Suite à l'appel d'offres fait par la Municipalité concernant la réalisation d'un plan d'ensemble pour le parc des Cheminots, le conseil a octroyé le contrat à la firme Plania inc., celle-ci ayant obtenu le plus haut pointage.

En ce qui a trait aux élections à venir et suite à l'adoption, par le ministre, d'un règlement permettant le vote par correspondance pour les personnes habiles à voter non domiciliées, le conseil a résolu d'utiliser ce vote par correspondance pour l'élection de novembre prochain.

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence pour personnes âgées par le Manoir Labellois, organisme communautaire, le conseil s'est engagé à :

- participer au Programme de supplément au Loyer pour permettre aux personnes à faibles revenus d'accéder à une proportion de 20 % à 50 % des logements construits, ce qui représentera une contribution totale d'environ 3 780 \$ par année;
- Céder le presbytère et la superficie de terrain requise pour la construction de la résidence pour personnes âgées;
- Adopter un règlement prévoyant la mise en place d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes, pour le projet du Manoir.

Puis, suite à l'échéance du contrat de location du photocopieur, il a été résolu par le conseil d'octroyer le contrat à GDP de Laval pour la location d'un photocopieur Xérox, étant le soumissionnaire ayant fourni le plus bas prix.

Par ailleurs, la politique relative au recouvrement des taxes et autres comptes impayés a été modifiée pour prévoir que le cadre responsable du service de la taxation soit celui autorisé à prendre les ententes de paiements avec les contribuables lorsque nécessaire.

Pour ce qui est du financement permanent du règlement 2009-170 relatif à l'achat du camion autopompe et équipement au montant de 298 600 \$, il a été accordé à la Caisse populaire Desjardins de Labelle-Nominingue au taux annuel de 4,36 % pour les années 2010 à 2014.

Au niveau du développement, le conseil a adopté un programme incitatif à l'investissement. Ce règlement a comme objet de favoriser le développement et l'investissement économique des gens d'affaires pour l'implantation d'une entreprise d'hébergement et d'un marché d'alimentation de moyenne ou grande surface. Ce règlement prévoit une participation financière de la Municipalité, sous forme de crédit de taxes, d'un maximum de 25 000 \$ par année, pour une période maximale de cinq (5) ans, qui sera financé à même le fonds général de la Municipalité.

### Service incendie

Au niveau incendie, le conseil a procédé à l'embauche de 4 nouveaux pompiers à l'essai à savoir : messieurs Keven Laporte, Guyaume Gagnon, Mario Nantel et Richard Grenier. Pour ce qui est du pompier Jean-Marc Deschamps, celui-ci s'est vu accorder, à sa demande, un congé sans solde d'un an.

Le conseil a aussi procédé à la nomination de monsieur Guillaume Labelle à titre de lieutenant et à la nomination de monsieur Gilbert Sévigny à titre de lieutenant par intérim.

Le conseil a, par ailleurs, résolu d'adopter la politique numéro 2009-36 relative à l'assiduité des pompiers afin de permettre une gestion optimale du service.

Il a aussi été décidé d'adopter l'addenda no. 1 portant sur l'entente relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération prévoyant notamment la répartition des coûts.

***Veillez prendre note que la  
prochaine séance ordinaire du  
conseil se tiendra le 20 juillet  
prochain à 20 h.***

## SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS DE JUIN 2009 (SUITE)

### Service des travaux publics

Le conseil a autorisé les travaux de ventilation pour le restaurant de la gare pour un montant de 10 761 \$.

### Service de l'urbanisme et de l'environnement

Pour le service de l'urbanisme, le conseil a donné son appui à une demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec relative à l'implantation d'un centre équestre au 6689 chemin du Moulin.

Le conseil a aussi donné son appui pour une autre demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec. Il s'agit d'une demande pour le cadastrage d'un chemin sur les lots 121-P, rang A du canton de Joly afin de ne plus enclaver le lot 13-P, rang N du canton de Joly, 4019 chemin du Moulin.

Par ailleurs, le conseil a autorisé le propriétaire du 3921 chemin du Lac-Labelle à empiéter sur le terrain municipal adjacent à son terrain afin de réaliser des travaux nécessaires à la fondation de son bâtiment.

### Loisirs et tourisme et famille

Au niveau du tourisme, le conseil a procédé à l'embauche de madame Myriam Bentounsi et de monsieur Samuel Gagnon à titre de préposés au bureau d'accueil touristique pour la saison estivale.

Concernant les fêtes de la St-Jean, le protocole d'entente avec le comité de Labelle en Fête a été accepté et l'autorisation donnée pour les feux de joie et d'artifice.

Par ailleurs, une modification de la politique de location des salles et des plateaux sportifs a été adoptée. Elle prévoit une modification au niveau des heures d'occupation des salles et des exigences en matière de couverture d'assurance.

Finalement, le conseil a renouvelé son appui et sa contribution financière pour faciliter la tenue de la collecte de sang du 23 juillet 2009.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du 15 juin.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site Internet de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca/](http://www.municipalite.labelle.qc.ca/). En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

#### ERRATUM SÉANCES DU CONSEIL BIENVENUE À TOUS

Dans l'Info municipale du 10 juin dernier il est indiqué, par erreur, que les séances du conseil municipal auront lieu les 16 juin, 21 juillet et 18 août.

Les séances du conseil se tiennent le 3e lundi du mois. Ainsi, vous auriez dû lire que les séances du conseil se sont tenues et/ou se tiendront les 15 juin, 20 juillet et le 17 août.

#### **DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE** **Info municipale**

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui vous ressemble.

DATE DE TOMBÉE: 24 juillet 2009

DATE DE PARUTION: 12 août 2009



#### PRIX RELÈVE POLITIQUE MUNICIPALE

Le 10 juin dernier, au club de golf Glendale de Mirabel, le forum jeunesse des Laurentides a dévoilé les lauréats de la 3e édition du concours Je prends ma place, un concours qui reconnaît l'engagement bénévole des jeunes âgés de 18 à 35 ans.

Nous tenons à féliciter Madame Karine Miron, conseillère municipale, qui a remporté le prix relève politique municipale qui vise à souligner l'apport et l'implication citoyenne.

Sur la photo :  
François Robillard, conseiller Municipal à la ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac, Karine Miron et Denise Lachance, directrice Régionale du MAMROT



**SERVICE DE L'URBANISME**  
(819) 681-3371  
MARC BLAQUIÈRE, POSTE 5007  
CHARLES-ÉLIE BARRETTE, POSTE 5008



**Cet été, je prends ma rive en main !**

Pour une seconde année, AGIR pour la Diable offre une formation **gratuite** pour les **riverains** des lacs, cours d'eau et milieux humides de la Municipalité de Labelle.

Cette formation se tiendra samedi le 18 juillet à 9h30

Au lac Joly, au bout du chemin Huart

En cas de pluie, l'activité se déroulera quand même.

Au programme :

- Une partie théorique : la bande riverain – Définition, fonctions et réglementation;
- Une partie pratique : Quelles sont les caractéristiques de ma rive (type de sol, humidité, etc.) ?  
Quelles espèces végétales choisir ?  
Comment planter?  
Quel entretien doit-on porter?



Alliance pour une Gestion Intégrée  
et Responsable du bassin versant  
de la rivière du Diable

Encadrés par l'expertise de l'équipe d'AGIR pour la Diable, venez acquérir les bons gestes pour retrouver une bande riveraine en santé ! Cette formation sera également l'occasion de passer à l'action ! En effet, vous participerez à une démonstration de plantation.

*Pour plus d'information, contacter Maryse Blanchette, chargée en environnement, au (819) 681-3371 poste 5031*

Comment se rendre à la descente du Lac Joly

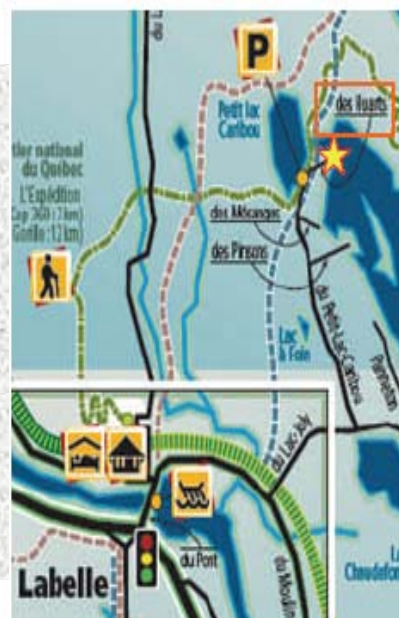
À partir du centre du village :

À la lumière, traverser le pont et continuer sur le chemin du Moulin

Tourner à gauche sur le chemin du Lac Joly

Tourner à gauche sur le chemin du Petit-Lac-Caribou

Des places de stationnement sont disponibles au Petit lac Caribou



**SERVICE DE L'URBANISME**  
(819) 681-3371  
MARC BLAQUIÈRE, POSTE 5007  
CHARLES-ÉLIE BARRETTE, POSTE 5008

**RAPPEL DES RÈGLEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT ENTRÉ EN VIGUEUR EN 2008**

Nous tenons à rappeler aux citoyens les règlements sur l'environnement adoptés en 2008 sur l'interdiction d'utiliser les pesticides et les fertilisants (2008-157) ainsi que les mesures de protection des lacs (2008-158 et 2008-159). En voici un résumé des grandes lignes de ces règlements.



Règlement 2008-157 sur l'interdiction d'utiliser les pesticides et les fertilisants

Le règlement interdit l'utilisation de pesticides sur tout le territoire de la municipalité et les fertilisants dans une bande de 100 mètres de tout lac et cours d'eau. Cependant, certains insecticides, fongicides et herbicides seront permis tel que le permet la loi provinciale. Également, les pesticides et les fertilisants sont interdits sur tous les terrains adjacents aux terrains scolaires, des garderies ou d'un service de garde en milieu familial, d'un parc ou d'un espace public. L'application de pesticides et de fertilisants est interdite en tout temps lorsqu'il pleut.

Les pesticides ne peuvent être appliqués à moins d'un mètre d'une ligne de propriété adjacente et de 15 mètres d'un puits de captage d'eau.

À noter, l'utilisation de pesticides et de fertilisants pourra être permis dans certains cas, par exemple, à l'intérieur des bâtiments, comme préservatif à bois, etc.

Règlements 2008-158 et 2008-159 sur les mesures pour protéger les lacs

Cette réglementation touche l'ensemble des propriétaires riverains de tous les lacs et cours d'eau.



- Les travaux dans ou en bordure du littoral devront être réalisés avec des mesures de mitigations afin de minimiser les apports de sédiments dans les lacs et cours d'eau ;
- La tonte de gazon et d'herbacés, de même que le débroussaillage ne constituent plus des travaux d'entretien, et ne sont plus autorisés dans la rive ;
- Reboisement de 10 mètres obligatoire dans la rive (délai de 3 ans pour se conformer se terminant en 2010) avec des espèces de végétaux indigènes;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive sauf pour un accès au lac de 5 mètres pour une pente de moins de 30 % et de 1,2 mètre pour une pente de 30% et plus. Le sentier devra avoir un couvert végétal;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive pour les terrains ayant une pente supérieure à 30%. Seuls l'étagage et l'émondage nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre (trouée dans l'écran de végétation visant à permettre la vue sur le plan d'eau) d'une largeur maximale de 5 mètres sont permis. L'élagage et l'émondage ne permet pas la coupe du tronc de l'arbre.

Toutes les nouvelles constructions ainsi que les accès devront être situés à plus de 20 mètres des lacs et cours d'eau et les allées véhiculaires à 30 mètres;

Dans le cas des bâtiments implantés dans la rive, il n'y aura pas d'obligation de reboiser sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.

À titre d'information, la rive est de 10 mètres si la pente est égale ou inférieure à 30% et 15 mètres si la pente est supérieure à 30% avec un talus de 5 mètres et plus. La bande de protection riveraine est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au 819-681-3371 aux postes 5007 ou 5008.

**Les propriétaires riverains sont invités à communiquer avec Maryse Blanchette, chargée en environnement, au (819) 681-3371 poste 5031 afin d'obtenir de l'aide avec l'application de la réglementation et le reboisement de leur rive.**

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS

### Travaux de marquage sur la chaussée: Pour des opérations sans éclats!

Chaque année, de mai à octobre, le ministère des Transports du Québec entreprend l'opération de marquage longitudinal sur la chaussée à travers son réseau. Dans les régions des Laurentides et de Lanaudière, des travaux de marquage seront effectués à la fin juillet et le début août. Dans un souci constant de bien exécuter son travail et de préserver la qualité des marques sur la chaussée pendant la période de séchage, le ministère des Transports du Québec tient à informer les usagers de la route des quelques règles à suivre pour une opération sans éclats.

Lors de l'exécution des travaux de marquage, le camion-traceur est en chef de file, suivi d'un camion qui pose les cônes et d'un véhicule d'escorte. Pour bien réaliser l'opération, le convoi se déplace à une vitesse variant entre 10 et 20 km/h selon le type de peinture utilisée.

Lorsque vous vous retrouvez derrière un camion-traceur, il importe de respecter la signalisation. Quand la file d'attente atteindra un certain nombre de véhicules, le camion-traceur se rangera automatiquement sur le bord de la route afin de les laisser passer. Si un automobiliste décide de rouler sur une ligne fraîchement peinte, il risque d'y avoir des éclaboussures. Le seul moyen d'enlever la peinture à l'époxy de la carrosserie des automobiles est le sablage au jet.

### **Types de peinture**

Deux types de peinture sont utilisées, soit la peinture à l'époxy, dont le temps de séchage varie entre 30 et 60 minutes, et la peinture à l'eau, qui prend entre 15 et 30 minutes à sécher. Des balises de sécurité sont installées pour la durée du séchage. La peinture époxy améliore grandement le marquage de lignes jaunes et blanches, puisqu'elle dure beaucoup plus longtemps que tout autre produit. Sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports, 1 116 kilomètres seront tracés à la peinture époxy et 6 092 kilomètres à la peinture à l'eau.

Pour planifier vos déplacements en toute sécurité, vous pouvez communiquer avec Québec 511 Info Transports. Il suffit de composer 5 1 1, de vous rendre sur le site Web au [www.quebec511.gouv.qc.ca](http://www.quebec511.gouv.qc.ca) ou d'accéder au 511 Mobile.

Québec 511 Info Transports vous souhaite : « Bonne route ! »

### Enrichissez votre vocabulaire...

Souvent utilisés dans les outils de communications du ministère des Transports, notamment sur le site Québec 511 Info Transports ([www.quebec511.gouv.qc.ca](http://www.quebec511.gouv.qc.ca)), les termes *asphaltage*, *réfection de la chaussée* et *reconstruction de la route* peuvent se ressembler, mais pourtant ils représentent des travaux de nature différente. Enrichissez votre vocabulaire...

#### **Asphaltage:**

Les travaux d'asphaltage se limitent à la couche d'asphalte (aussi connu sous le nom d'enrobé bitumineux). Cette opération consiste normalement à la pose d'une nouvelle couche d'asphalte et peut être précédée d'un *planage*.

- Planage : scarification de l'asphalte. Permet de poser une nouvelle couche d'asphalte au même niveau de la chaussée et d'atténuer le patron de fissuration.
- Couche d'usure : couche de surface de l'asphalte. Étendue sur la couche de base (plus grossière) ou sur l'asphalte existant, la couche d'usure est un type d'enrobé bitumineux composé de granulats de plus petites dimensions qui a, entre autres, l'avantage d'être plus imperméable.

#### **Micro-revêtement:**

- Enrobé coulé à froid : Ce type de micro-revêtement consiste à faire la mise en place de minces couches de roulement appliquées à froid sur une chaussée existante. Le mélange pâteux qui est répandu est fait entre autre de petite pierre et d'émulsion de bitume. Les routes rénovées par ce moyen ne nécessitent pas de compactage et sont à nouveau praticables peu de temps après la pose.

#### **Réfection de la chaussée:**

- Les travaux de réfection de la chaussée peuvent être exécutés en deux opérations distinctes, soit le *décohésionnement* ou le *recyclage à froid*. Ces travaux, qui représentent une intervention plus en profondeur, sont nécessaires lorsque la route est davantage endommagée, par exemple très fissurée, ou lorsque les fondations sont déficientes.

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS (SUITE)

### Enrichissez votre vocabulaire... (suite)

- Décohesionnement : Désagrégation du revêtement bitumineux existant de la chaussée ainsi que d'une partie de la fondation granulaire sous-jacente.

La réfection de la chaussée par décohesionnement s'effectue normalement en trois étapes : tout d'abord le décohesionnement, puis l'ajout de matériaux granulaires afin de renforcer la fondation et, enfin, l'asphaltage.

Le recyclage à froid est le résultat d'opérations successives effectuées à l'aide d'une série de machineries lourdes, communément appelée *train de recyclage*. Tout d'abord, le planage, ensuite, le malaxage des résidus récupérés par planage avec un bitume, puis, l'étendue et le compactage de ce nouveau mélange (non chauffé). Pour terminer, une couche d'asphalte est posée pour sceller la surface.

### **Reconstruction de la route:**

Les travaux de reconstruction de la route sont de plus grande envergure. Il s'agit, par exemple, de l'élargissement d'une route, d'un nouveau tracé, d'un nouveau système de drainage.

La nature des travaux est déterminée selon l'analyse de plusieurs facteurs, tels que la dégradation de la chaussée, la sollicitation et l'importance de la route, la nature des fondations (analyse du sol), l'épaisseur du revêtement bitumineux et les contraintes liées aux travaux.

## CSSS DES SOMMETS

### Pour les proches aidants:

Le CSSS des Sommets offre des rencontres et activités destinées à vous, proche aidant, qui apporté de l'aide et du soutien à une personne en perte d'autonomie.

Horaire: Les mercredis  
Lieu: Pavillon Philippe Lapointe  
Heure: 13 h à 15 h  
Pour information : Kathleen Gagnon, responsable du groupe Proche aidant  
819-324-4000 poste 5031.

Horaire: Les lundis  
Lieu: CLSC de Mont-Tremblant  
Heure: 13 h 30 à 15 h 30  
Pour information : Kathleen Gagnon, responsable du groupe Proche aidant  
819-425-3771 poste 5031





## BIBLIOTHÈQUE LANCIA-MONETTE

(819) 681-3371

NATHALIE ROBSON, POSTE 5021



### Internet sans fil haute vitesse (Réseau Wi-Fi)

Le service d'Internet sans fil est maintenant disponible à la bibliothèque. Lors de votre première utilisation, demandez votre mot de passe au comptoir du prêt. Ce mot de passe vous donne droit à 4 heures d'Internet par jour pour une durée de 2 mois.

### Club de lecture du rat Biboche

Le club de lecture s'est terminé le 18 juin dernier. 31 ratons étaient inscrits et ont emprunté plus de 140 livres. Un tirage au sort a déterminé les 7 gagnants. Pour connaître le nom des gagnants, vous pouvez consulter la liste à la bibliothèque.

Si vous désirez vous inscrire à la bibliothèque, n'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence. L'abonnement est gratuit ainsi que l'accès aux postes informatiques!

### **Heures d'ouverture :**

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

**Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30**

Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

**Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30**

Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, directrice, au 819-681-3371, poste 5021 ou par courriel : [labelle@crsbpl.qc.ca](mailto:labelle@crsbpl.qc.ca).

Vous pouvez également consulter notre page web : [www.reseaubibliodubebec.qc.ca/labelle](http://www.reseaubibliodubebec.qc.ca/labelle)

### THÉÂTRE AMBULANT



### DES LAURENTIDES

Ne manquez pas le théâtre ambulant des Laurentides qui est de retour pour une 3<sup>ième</sup> année à Labelle. Les pièces suivantes seront présentées à la salle Wilfrid-Machabée tous les vendredis et samedis :

**Livraison très spéciale** de Darlène Craviotto

Du 10 au 25 juillet à 20 h

**Pour hommes seulement** de Raymond Villeneuve

Du 14 au 29 août à 20 h

## IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE...

**Bombardier, Denise. L'énigmatique Céline Dion, Paris : XO éditions : Albin Michel, 2009, 233 p.**

Qui dit énigmatique dit mystère et qui dit mystère suggère... le mystère!!! Mais Denise Bombardier n'a rien dévoilé que l'on ne sache déjà sur la diva. Céline Dion est un phénomène en soi, et quoique l'on dise sur elle sera toujours trop faible pour révéler tout son éclat. Sommes toutes, ce document reste quand même bien pour une biographie.

Silvy Bissonnette



**Wright, Jason F. Les lettres du mercredi, [Grainville, France] : City, 2009, 286 p.**

C'est l'histoire d'une famille comme il y en a tant... mais celle-ci diffère par la manière qu'elle nous est présentée. À travers de simples lettres, un secret va se dévoiler semant l'incompréhension, sinon la colère, parmi ce clan un peu désordonné. Et parallèlement une histoire d'amour côtoie ce drame. Bien écrit, ce roman m'a plu.

**Roberts, Nora. Le serment, [Montréal] : Flammarion Québec, 2009, 317 p.**

Comme je l'ai précédemment dit dans une chronique antérieure, Nora Roberts se diversifie énormément comme romancière dans ses écrits mais le romantisme y est toujours présent. Dans cette dernière trilogie, elle mêle l'épouvante au romantisme... mauvaise idée! Non que le roman ne soit pas bon, mais je crois qu'elle devrait laisser à Stephen King le soin de nous faire peur, il y excelle. Nora Roberts, pour sa part, rejoint les adeptes du romantisme, et pour elles, le livre sera passionnant.





# ACTIVITÉS AQUATIQUES

## à la piscine municipale de Labelle

Ouvert le 1<sup>er</sup> juillet

**SESSION ÉTÉ 2009 • Du 30 juin au 21 août**

Renseignements et inscriptions : 819 681-3371, poste 5014

**HORAIRE SPÉCIAL DU 15 AU 18 JUIN 2009\***

### HORAIRE DES BAINS LIBRES

Bain libre	Jour	Heure
FAMILIAL	Lundi et mercredi	16 h à 18 h
ADULTES	Mardi et jeudi	12 h à 13 h

### TARIFICATION\*\* (taxes incluses)

#### ENTRÉE INDIVIDUELLE

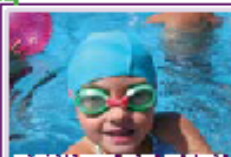
Enfant (15 ans et moins) 2,10 \$  
 Adulte (16 ans et plus) 3,20 \$

#### ABONNEMENT ANNUEL

Enfant (15 ans et moins) 64 \$  
 Adulte (16 ans et plus) 96 \$  
 Famille 212 \$

#### ABONNEMENT À 16 BAINS (pour le prix de 10)

Enfant (15 ans et moins) 21 \$  
 Adulte (16 ans et plus) 32 \$  
 Famille (4 personnes) 74 \$



**BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE.**

Possibilité d'achat sur place.

Laine 3 \$  
 Lycra 6 \$  
 Silicone 9 \$

Consultez notre programmation aquatique au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca) onglet « Loisirs et culture ».

\*\* Tarification sujette à changement.

### \*HORAIRE SPÉCIAL

Lundi 15 juin	Bain libre familial, de 16 h 15 à 18 h 15 Bain libre adultes, de 20 h à 21 h
Mardi 16 juin	Bain libre familial, de 11 h à 12 h Bain libre adultes, de 12 h à 13 h
Mercredi 17 juin	Bain libre adultes, de 12 h à 13 h
Jeudi 18 juin	Bain libre adultes, de 12 h à 13 h et de 17 h à 18 h Bain libre familial, de 16 h 30 à 18 h 30
Vendredi 19 juin au dimanche 21 juin	FERMÉ



### HORAIRE DES COURS • 8 semaines

Cours	Jour	Heure	Tarif	
			Régulier	Non-régulier
← COMMUNITÉ DE COURS PROTÉGÉS →				
AQUAFORME	Mardi	16 h 30	1 séance	58,00 \$ / 67,00 \$
	Jeudi	16 h 30	2 séances	88,50 \$ / 94,00 \$
POSTNATAL	Mardi	11 h	1 séance	48,50 \$ / 61,50 \$
	Jeudi	11 h	2 séances	87,50 \$ / 72,00 \$

### COURS DE PLONGÉE SOUS-MARINE

Offerts au coût (selon la demande)



### COURS DE FORMATION POUR DEVENIR SAUVETEUR ET MONTEUR

Offerts sur demande



Grandes possibilités d'emploi dans la région

Surveillez la programmation d'automne dans votre publicac du 2 septembre 2009

29, rue du Couvent, Municipalité de Labelle • Renseignements : 819 681-3371, poste 5014

## SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME

(819) 681-3371

JANICK NANTEL, POSTE 5009

### CAMP DE JOUR

JOANIE D. CHÉNIER, POSTE 5013



## PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2009

### AVIS DE RECHERCHE - COURS

Vous désirez offrir des cours, animer des ateliers sportifs ou culturels dans le cadre de la prochaine programmation qui débutera à l'automne (septembre) ? Vous avez des idées et des désirs particuliers au niveau des activités loisirs? Je vous invite à me contacter afin que je puisse vous offrir une programmation qui vous ressemble et qui saura répondre à vos attentes et par la même occasion agrandir l'offre de service au sein de notre communauté.

Nous avons actuellement une grande demande pour des cours d'informatique sur les notions de base de Microsoft office (word, excel, publisher, etc) ainsi qu'Internet. Alors si vous avez les qualités requises pour offrir ce genre de cours ou que vous connaissez un professeur désirant offrir ce genre de cours, n'hésitez pas à communiquer avec moi.



---

### LABELLE EN FÊTE - ÉDITION 2009

C'était la fin de semaine du 26-27 et 28 juin dernier qu'avait lieu les festivités de Labelle en fête.

Le comité organisateur composé de Sébastien Bergeron, Marc-Antoine Gauthier, Édith Robidoux, Karine Miron, Pascal Cormier, Janick Nantel et Francis Clôt (pompiers) souhaitent remercier tous les bénévoles qui par leur dévouement ont contribué au succès de l'événement.

Malgré les caprices de Dame nature et le temps incertain, c'est près de 2 000 personnes qui ont franchi les portes du parc du Centenaire pour participer aux différentes activités mises en place pour le plaisir des petits et des grands.

Le comité souhaite par la même occasion, remercier tous les visiteurs qui se sont déplacés. Sans eux, toutes ces activités n'auraient aucune raison d'être.

**MERCI**



# ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

## MANOIR LABELLOIS

Les membres du conseil d'administration du Manoir Labellois, en collaboration avec les architectes et le Groupe LogiLoge poursuivons l'avancement du projet de construction d'une résidence pour personnes âgées. Nous avançons notamment au niveau de la conception et du montage financier requis sa réussite. Une première version de croquis nous a été présentée, tant de l'immeuble que des logements eux-mêmes.

En outre, le conseil municipal appuie et soutient financièrement ce projet. Il a résolu, tel que mentionné dans le suivi du conseil de juin, en page 2, de :

- < participer au Programme de supplément au Loyer pour permettre aux personnes à faibles revenus d'accéder à une proportion de 20 % à 50 % des logements qui seront construits;
- < Céder le presbytère et la superficie de terrain requise pour la construction de la résidence pour personnes âgées;
- < Adopter un règlement prévoyant la mise en place d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes, pour le projet du Manoir.

Nous planifions une rencontre d'information publique, en août ou septembre, pour vous présenter l'ensemble du projet, répondre à vos questions et prendre les noms des personnes intéressées à y résider. Surveillez la prochaine édition de *L'info municipale* pour plus d'information.

Christiane Cholette, présidente 819-681-33671, poste 5004

## **CGAL**

### **COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE**

#### **MOT DE CAROLINE JODOIN**

Je profite de l'occasion pour aborder avec vous l'important sujet de l'avenir du **CGAL**. Comme vous le savez sans doute, 8 des 9 membres du CA quitteront leur fonction à la fin de leur mandat cet automne, et la plupart d'entre eux ont consacré beaucoup de temps et d'énergie depuis 2005 à mettre sur pied et à faire vivre notre comité de gens d'affaires qui compte actuellement 97 membres et qui a à son actif de nombreuses réalisations qu'il serait trop long d'énumérer ici et dont vous êtes au courant. Bref, un seul administrateur demeurera en poste au cours de l'année 2009-2010 et aucune relève en vue !!!

Lors de la dernière réunion du CA, il a été fortement question du peu d'intérêt ou d'implication de nos entreprises à vouloir siéger au sein du conseil et aussi des critiques et commentaires reçus de la part de commerçants ou chefs d'entreprises sur le bien fondé d'avoir un comité pour les gens d'affaires et sur le travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant. Mon but ici n'est pas d'ouvrir le débat mais plutôt de vous sensibiliser à l'immense travail accompli **avec conviction et bénévollement** par les administrateurs du CA et ce, dans le but de mettre en valeur nos membres et de promouvoir par le fait même le développement touristique, économique et social de la Municipalité de Labelle.

Étant conscients qu'il est difficile de plaire à tous les membres, nous avons tenté à plusieurs reprises d'obtenir votre opinion sur différents sujets ou projets, que ce soit par le biais de l'info municipale, des hebdomadaires locaux, par correspondance ou courriels, par sondage ou lors d'événements. Mais à chaque fois que nous l'avons fait, à peine le tiers d'entre vous a répondu. J'aimerais vous rappeler que le **CGAL** n'existe pas seulement pour recruter des membres, mais pour être à l'écoute de vos préoccupations, soutenir divers projets de développement et de revitalisation répondant à vos besoins, promouvoir l'expertise et les talents de chez nous et accroître la visibilité de Labelle par des outils et des actions de communication. Et je pense pouvoir prétendre que les membres du CA ont contribué jusqu'à présent à accomplir la mission de notre comité! Toutefois comme il y a toujours du « pain sur la planche », je pense que si nous avons vraiment le désir de faire changer et bouger les choses et ce à tous les niveaux, nous devons nous mobiliser et nous impliquer.

Je souhaite de tout cœur que vous preniez quelques instants au cours de l'été pour réfléchir sur mes propos, et que vous envisagerez de proposer votre candidature afin de siéger au CA et ainsi à avoir droit de parole dans d'importants dossiers qui touchent notre municipalité dont le contournement de la 117, la revitalisation et l'embellissement de Labelle, la construction du Manoir Labellois et le projet de création d'une coopérative de santé à Labelle. Sur ce je vous souhaite, au nom des membres du CA et en mon nom, un bel été et j'espère vous voir en grand nombre lors de notre AGA prévue à l'automne.

# ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

## CERCLE DE FERMIERES

Sur l'insigne des CFQ du Québec, nous y retrouverons 3 femmes:

- celle qui tient un livre représente la culture par l'éducation, les cours, l'information et le développement personnel;
- Celle qui a un tricot dans les mains représente le maintien de nos traditions artisanales, moyen d'épanouissement et de créativité;
- Celle qui tient un bébé dans les bras représente le rôle de la femme comme épouse, mère et éducatrice.

Le 10 juin se déroulait notre assemblée générale.

Le cercle soulignait sa reconnaissance envers les femmes qui ont suivi activement les activités tout au cours de l'année: mentions spéciales à :

- L'étoile du cercle: Gisèle Brousseau
- La fermière de l'année: Ginette Maillé
- Prix assiduité: Rollande Paquette
- Exposition libre: Francine Patry, Marie-Noëlle Forest
- Pièces concours CFQ: Éveline Terreault
- Les artisanes de l'année: 1er prix: Marie-Noëlle Forest  
2ième prix: Francine Patry  
3ième prix: Gisèle Brousseau

Nouveau comité d'administration local (CAL):

Nicole Vandendaele, présidente (819) 686-1412

Ginette Maillé, vice-présidente, responsable des Arts textiles (819) 6863119

Manon-Rose Venne, secrétaire-trésorière

Nicole Papineau, conseillère no 1, responsable comité dossiers

Gisèle Brousseau, conseillère no 2, responsable comité communications

Marie-Noëlle Forest, comité spécial recrutement



**MERCI À TOUTES—BONNES VACANCES !!**



## 11ÈME COLLECTE DE SANG

**Date:** Le jeudi 23 juillet  
**Heure:** 13 h 30 à 19 h 30  
**Lieu:** Gymnase du centre communautaire  
29, rue du Couvent

**HÉMA-QUÉBEC**

**Objectif:** 75 donateurs

Sous la présidence d'honneur de Madame Éveline Terreault, du lac Labelle, artisane émérite de Labelle, membre du Cercle de fermières depuis 43 ans. Elle est toujours souriante et active.

La collecte de sang est organisée par le Cercle de fermières de Labelle en collaboration avec la Municipalité de Labelle, la caisse populaire Desjardins Labelle-Nominique et la participation de la maison des jeunes de Labelle.

Pendant la collecte, seront exposés les dessins des élèves de l'école le Tremplin sur la réflexion: « À quoi sert Donner du sang »?

Un tirage aura lieu et des prix seront offerts aux enfants

### Trois raisons pour donner du sang

- Au Québec, toutes les 80 secondes, une personne a besoin de sang;
- La probabilité que nous ayons besoin d'une transfusion de sang dans notre vie est très élevée;
- Faire un don de sang, c'est donner au suivant.

**MERCI À TOUS ET À TOUTES ET BIENVENUE**

**INFORMATION : NICOLE (819) 686-1412**